

CONCOURS ELSINGOR 2010

REMPORETEZ VOTRE INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET UN AUDIT ENERGETIQUE

1. RÈGLE GÉNÉRAL

À dater du jeudi 17 juin 2010, le magazine *Je vais Construire & Rénover*, sis à Bruxelles – Rue de la Fusée 50 boîte 13, ci-après dénommé *Je vais Construire & Rénover*, organise le concours suivant: **ELSINGOR, REMPORETEZ L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE** d'une valeur de 8760,24 € (HTVA).

Ce concours est mis sur pied avec la collaboration de **ELSINGOR**.

2. ORGANISATION

L'organisation du concours est prise en charge par Roularta Media Group SA, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare (Belgique).

3. DESTINATION

Le concours est organisé à destination et au bénéfice des lecteurs de *Je vais Construire & Rénover*.

4. PARTICIPATION

A. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite.

B. INSCRIPTION

Toute personne résidant en Belgique peut s'inscrire au présent concours, à l'exclusion des personnes travaillant de manière fixe ou temporaire pour Roularta Media Group SA, des entreprises prenant part à l'organisation de ce concours, ainsi que les membres de leur famille (c.-à-d. les membres d'une même famille et les personnes résidant à la même adresse).

Le concours concerne exclusivement les logements individuels situés en Belgique. Pour que sa participation au concours soit valable, le candidat doit être propriétaire du logement en question.

Les participants du concours doivent compléter le formulaire de participation (sur www.jevaisconstruire.be, sous la rubrique 'Service' et puis sous 'Concours') et rédiger une lettre de motivation; la réalisation préalable d'un plan de leur toiture à l'échelle correct et détaillé; y joindre maximum trois photos (claires et compréhensibles) de leur toiture, dont une vue générale, afin de déterminer l'environnement de la toiture. Les participants du concours ne peuvent pas oublier de fournir les informations suivantes: la surface, l'orientation et l'inclinaison de leur toiture; les éléments porteurs et le type de recouvrement (ardoises ou

tuiles); leur consommation électrique annuelle; le type de tension (monophasé 230V – 3 x 230 V – 3 x 400 V + neutre) et la présence éventuelle d’ombrage.

Les participants du concours doivent envoyer leur dossier avant le 15 août 2010 minuit à *JE VAIS CONSTRUIRE & RÉNOVER CONCOURS – ELSINGOR*, Rue de la Fusée 50 bte 13, 1130 Bruxelles.

Les inscriptions peuvent se faire **jusqu’au 15 août 2010 minuit**.

Les dossiers qui nous parviendront après le 15 août 2010 ne seront pas pris en compte. Le cachet de la poste, daté au plus tard du **15 août 2010**, fera foi. Un même participant ne peut participer qu’une seule fois.

Pour que son inscription soit valable, le participant doit mentionner clairement et lisiblement, sur tous les documents, son prénom, son nom, son adresse, son numéro de téléphone (et son adresse e-mail). Il doit également nous envoyer par courrier l’ensemble des documents demandés en un seul envoi. Son envoi ne sera valable que s’il l’adresse par courrier postal à la rédaction de *Je vais Construire & Rénover*.

Pour être valable, le dossier doit comprendre:

- la bonne réponse à la question posée;
- le formulaire de participation (sur www.jevaisconstruire.be, sous la rubrique ‘Service’ et puis sous ‘Concours’) ;
- une lettre de motivation;
- la réalisation préalable d’un plan à l’échelle correct et détaillé de la toiture;
- maximum 3 photos de la toiture;
- des informations diverses: la surface, l’orientation et l’inclinaison de la toiture; les éléments porteurs et le type de recouvrement (ardoises ou tuiles); la consommation électrique annuelle; le type de tension (monophasé 230 V – 3 x 230 V – 3 x 400 V + neutre) et la présence éventuelle d’ombrage.

C. SÉLECTION ET PROCLAMATION DU GAGNANT

La sélection des gagnants se fait par un jury composé de: Eric Cloes, rédacteur en chef de *Je vais Construire & Rénover*, ainsi que Anaïs Hulet, Communication/Marketing et Marc Verhoogen, Administrateur délégué, de la firme **ELSINGOR**.

La rédaction supervise dans un premier temps tous les dossiers qui lui ont été envoyés. La rédaction ne garde que les dossiers complets postés à temps et tiendra compte du style et du caractère du projet. Le jury sélectionne ensuite sur base des dossiers complets 3 gagnants potentiels. Ces 3 gagnants potentiels reçoivent la visite du jury sur place (chez eux), afin que le jury puisse évaluer la faisabilité technique, le style et le caractère dudit projet. Après la visite personnelle du jury, il sera procédé à la sélection officielle d’un et d’un seul gagnant pour l’installation des panneaux photovoltaïques. Le choix du jury est sans appel et ne pourra faire l’objet d’aucun recours.

Le gagnant est contacté personnellement par la rédaction de *Je vais Construire & Rénover*, afin de concrétiser la réalisation du projet en accord avec notre partenaire **ELSINGOR**.

Le projet retenu est celui qui apparaît clairement sur les photos et/ou les plans envoyés. Le prix est automatiquement attribué à la famille résidant à l’adresse correspondant aux coordonnées mentionnées ou aux personnes qui y résideront immédiatement après.

Les organisateurs se réservent le droit de retirer leur engagement au cas où le gagnant n'accepterait pas l'un (ou plusieurs) des points dudit engagement. Auquel cas le gagnant renonce tout bonnement à ce (à ces) point(s), sans autre discussion.

Le prix ne peut être échangé contre de l'argent. Le prix est attribué de manière strictement nominative et ne peut être cédé à un tiers. Le gagnant est tenu de pouvoir à tout moment justifier son identité, ses coordonnées (domicile, etc.) et les détails concernant son projet. Le gagnant qui resterait injoignable après des tentatives répétées (d'abord téléphoniques, puis écrites par courrier, puis courrier recommandé) à l'adresse mentionnée, et ce endéans les 15 jours de la notification de son prix, perd le droit à son prix. Dans ce cas, le jury désigne un nouveau gagnant.

Le gagnant est prévenu personnellement par la rédaction de *Je vais Construire & Rénover*.

Si le gagnant de l'installation photovoltaïque souhaite augmenter la puissance de son installation, il pourra le faire en payant la différence à **ELSINGOR**.

Le gagnant du prix donne son accord tacite pour que soient publiés et utilisés son nom, son adresse et son image, et renonce de ce fait à l'exercice de ses droits et à tout dédommagement.

D. CONDITIONS PARTICULIÈRES LIÉES À **ELSINGOR** ET À L'INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le premier gagnant recevra en guise de prix une installation photovoltaïque d'une puissance de 1880 Wc, soit 8 panneaux standards Elsingor/Latitude Solar de 235 Wc, tous les accessoires nécessaires au montage parfait de l'installation, un onduleur Aurora de Power-One PVI-2000 + la partie électrique. La pose et l'installation complète des panneaux photovoltaïques sont comprises dans le prix d'une valeur de 8181,73 € (HTVA) en tenant compte des points suivants:

- Le gagnant est tenu de permettre à *Je vais Construire & Rénover* la réalisation d'un reportage qui sera publié dans un numéro ultérieur à la réalisation de l'installation (n°337 de *Je vais Construire & Rénover*).
- Le placement doit pouvoir se faire dans des conditions normales: **ELSINGOR** doit être mis au courant de toutes les données techniques nécessaires au bon placement des panneaux photovoltaïques.
- **ELSINGOR** se réserve le droit d'apporter des modifications au plan proposé en fonction des critères de faisabilité technique en accord avec le gagnant.
- Le courant doit être disponible à tout moment sur le chantier. Le chantier doit être facilement accessible et un emplacement de parking prévu pour **ELSINGOR**. Le chantier doit pouvoir être fermé et mis à l'abri du vol. En cas de vol, un procès-verbal peut être dressé à tout moment et **ELSINGOR** ne pourra en aucune façon en être tenu responsable.

Le second gagnant se verra offrir un Audit Énergétique PAE de son habitation en Région wallonne d'une valeur de 578,52 € (hors TVA) – 700 € (TVAC).

Le troisième gagnant recevra un abonnement d'un an (10 numéros) au magazine *Je vais Construire & Rénover* d'une valeur de 32,00 € (TVAC).

E. PLANNING

Un agenda très strict est prévu, afin de ne gêner en rien le bon déroulement des travaux et des reportages photos. Il est donc de la plus grande importance que le gagnant prenne conscience du planning, qu'il le respecte et lui donne son plein et entier assentiment.

Le gagnant est attendu le **20 septembre 2010 à 14 heures** précises chez **ELSINGOR** à Nivelles. Le restant de l'après-midi est consacré à la mise au point du projet, avec le bureau d'études d'**ELSINGOR**. Le gagnant se sera vu remettre un catalogue **ELSINGOR** (site internet de la firme: www.elsingor.com). Le projet de toiture doit être finalisé au plus tard et de manière définitive le **1 octobre 2010**.

ELSINGOR remet au gagnant le plan d'installation de la toiture au plus tard le **1 octobre 2010**.

Le gagnant s'engage à réaliser aussi vite que possible les éventuels travaux nécessaires. Ces travaux ne sont pas pris en charge par **ELSINGOR**. Pour la mise en place de l'installation, le gagnant devra avoir une toiture saine et une installation électrique aux normes.

Entre temps, **ELSINGOR** se sera rendu sur place pour prendre toutes les mesures nécessaires, dessiner la version finale du plan technique et lancer la production proprement dite.

Le placement de l'installation photovoltaïque sur la toiture est prévu lors de la semaine 41 (soit du 11 au 15 octobre 2010).

Le gagnant s'engage à (faire) réaliser à ses frais les éventuels travaux de sorte que la toiture soit fin prête pour le reportage photo que réaliseront les photographes de *Je vais Construire & Rénover*, et ce au plus tard le **17 octobre 2010**.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir par écrit le texte du règlement et toute information concernant les aspects techniques du concours, les participants peuvent envoyer une simple demande à l'adresse e-mail: jevaisconstruire@roularta.be

6. RESPONSABILITÉS

L'organisation met tout en œuvre pour que le concours se déroule sans problème, tant techniquement qu'administrativement. Si un quelconque problème devait malgré tout se produire, le participant dégage l'organisateur et les sociétés partie prenantes de toute responsabilité, et renonce par là même à toute forme de dédommagement.

Roularta Media Group se réserve le droit de contrôler le bon déroulement du concours et de trancher en cas de contestation. Pour garantir le bon déroulement du concours et le respect du présent règlement, Roularta Media Group se réserve également le droit de prendre toutes les décisions de nature à raccourcir, ajourner, modifier, céder, élargir ou annuler, temporairement ou non, le concours en tout ou en partie. Pour les mêmes raisons, des ajouts pourront être apportés au règlement de Roularta Media Group; ceux-ci en font dès lors partie intégrante et seront publiés sur le site internet de *Je vais Construire & Rénover*. La responsabilité civile de Roularta Media Group ne peut en aucun cas engagée suite à ces actes.

7. PLAINTES

Les participants peuvent adresser leurs doléances par écrit aux organisateurs, à l'adresse suivante: Roularta Media Group SA, à l'attention du marketing *Je vais Construire & Rénover*,

Rue de la Fusée 50 bte 13, 1130 Bruxelles (Belgique). Vous pouvez également adresser vos doléances par e-mail à l'adresse jevaisconstruire@roularta.be.

Le présent concours ne fera l'objet d'aucune autre correspondance écrite, ni d'aucun échange téléphonique, ni pendant ni après.

Le règlement, l'invitation à participer et le fonctionnement du concours, pas plus que les modalités de sélection ne feront l'objet d'une correspondance ou d'une communication d'aucune sorte, ni écrite ni téléphonique. Les participants qui y contreviendraient seront automatiquement exclus de toute participation au concours. Le choix des gagnants est sans appel et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un recours.